

Envoyé en préfecture le 13/12/2017

Reçu en préfecture le 13/12/2017 Affiché le _____

Herger Levicult

ID: 090-249000241-20171207-2017_08_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 7 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE membres titulaires et membre suppléant Myriam PISANO.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER.

Avaient donné pouvoir: Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Jean Louis HOTTLET, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS à Denis BANDELIER, Marie Lise Lhomet à Josette BESSE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Jean Claude TOURNIER à Jean RACINE, Cédric PERRIN à Bernard TENAILLON.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 novembre	Le 24 novembre	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Dominique TRELA est désigné.

2017-08-19 Rachat d'un ordinateur du SMAU suite à sa dissolution

Rapporteur: Denis BANDELIER

Suite à la demande de mutation d'un agent du SMAU acceptée par la CCST à compter du 01/12/2017 afin de palier au remplacement de la chargée de mission « aménagement du territoire » occupant désormais le poste de DGS, le SMAU nous propose la cession de l'ordinateur de cet agent qui serait utilisé comme principal poste de travail de ce dernier au sein de la CCST.

Envoyé en préfecture le 13/12/2017

Reçu en préfecture le 13/12/2017

Affiché le



Il est donc proposé d'acquérir ce bien aux modalités de rachat suivantes :

Équipement	Valeur Nette Comptable	coût de rachat proposé HT	ттс
Ordinateur tour + écran acquis en 2013 pour un montant de 2025.21HT	405,21 €	405,21 € HT	486,25 € TTC

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- de valider l'acquisition du bien désigné ci-dessus pour un montant total de 405,21 euros HT (quatre cent cinq euros et vingt et un centimes) soit un montant TTC de 486,25 euros (quatre cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq centimes),
- d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le	Le Président, NAUTE DE CO
compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en	
vigueur.	Le Présidente la
	Christian Revoi
Et publication ou notification le 1 3 DEC. 20	
Le Président,	
S THRRITOIRE DE	
×	